

**Révision des trois contrats de développement
et d'aménagement des cantons de Rosheim,
de Sauer Pechelbronn et du Pays Rhénan**

Rapport n° CP/2015/38

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie de suivi financier des contrats de territoires de 1ère génération, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours, qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2. Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats. En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à se prononcer sur la révision à mi-parcours des trois contrats de territoire 2011-2016 des cantons de Rosheim, de Sauer Pechelbronn et du Pays Rhénan (suite à la fusion au 1er janvier 2014 de la communauté de communes de l'Espace rhénan, avec celle de Gamsheim-Kilstett, celle de Rhin-Moder et celle de l'Uffried).

I. Le contrat de territoire du canton de Rosheim

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire du canton de Rosheim a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 13 décembre 2010 pour la période 2011-2016. Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoires, le bilan d'exécution du contrat a été réalisé sur la période 2011 - 2013 et la programmation des projets actualisée pour la seconde période du contrat, 2014 - 2016.

1. Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2011 - 2013 par volet et par thématique

Le bilan financier a été réalisé au 16 juin 2014.

Il fait apparaître une ventilation des attributions des aides départementales selon les volets et les thématiques détaillés dans le tableau ci-dessous :

	montants engagés au 16/06/2014		
	V1	V2	Total
Animation du territoire		88 536 €	
Développement culturel	30 204 €		
Développement de la pratique sportive	626 807 €		
Développement du réseau routier	634 830 €		
Développement touristique		27 938 €	
Environnement	15 868 €		
Education	33 985 €		
Favoriser le développement des circulations douces		10 000 €	
Petite enfance	4 525 €		
Projets d'intérêt local	158 300 €		
Total général	1 504 519 €	126 474 €	1 630 993 €

Au bout de trois années d'exécution, le territoire a consommé 1 630 99 €, soit **40%** de l'enveloppe de référence du contrat (4,08 M€).

Les projets majeurs cofinancés par le Conseil Général :

- Un nombre important de projets routiers dans les différentes communes du territoire : plus de 600 K€ de subventions départementales
- Le financement de projets sportifs et socio-éducatifs, plus particulièrement à Boersch avec la rénovation de la MJC et la construction d'une zone sportive pour respectivement 100 K€ et 300 K€ de subventions départementales.

A l'issue de cette première période, le solde d'enveloppe disponible pour la période 2014-2016 se monte à 2,45 M€. C'est sur cette base qu'une nouvelle programmation a été demandée au territoire, et qu'une nouvelle négociation a été engagée avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

2. La nouvelle programmation 2014 – 2016

Le recensement des projets du territoire a fait apparaître une demande de financement départementale très légèrement supérieure au montant de l'enveloppe disponible. Afin de rester dans le volume de l'enveloppe du contrat de territoire, le territoire a procédé à quelques ajustements.

Le volet 2 a fait l'objet d'une révision complète. En effet, le projet majeur de la CDC initialement inscrit au contrat de territoire, à savoir la construction d'une piscine, a été supprimé et remplacé par des aménagements sur la partie sommitale du Mont Sainte-Odile.

Afin de tenir dans l'épure de l'enveloppe, le territoire a également validé la suppression d'une enveloppe PIL pour le financement des petites opérations communales.

Fiche thématique	Volet 1		Volet 2		Cumul des crédits engagés sur les	
	Montant éligible	Part du Conseil Général*	Montant éligible	Part du Conseil Général*	Montant éligible	Part du Conseil Général*
TOTAL des opérations financées 2011-2014 (bilan au 15 juin 2014)						1 630 993,00 €
Développement touristique			386 024,00 €	193 012,00 €	386 024,00 €	193 012,00 €
Animation du territoire					0,00 €	0,00 €
Centralité urbaine					0,00 €	0,00 €
Projet d'excellence			787 350,00 €	393 675,00 €	787 350,00 €	393 675,00 €
Développement culturel et patrimoine	130 735,00 €	162 564,00 €			130 735,00 €	162 564,00 €
Equipements sportifs et socio-éducatifs	3 338 692,00 €	707 044,68 €			3 338 692,00 €	707 044,68 €
Education	2 084 000,00 €	385 960,00 €			2 084 000,00 €	385 960,00 €
Environnement					0,00 €	0,00 €
Accompagnement social	0,00 €	57 000,00 €			0,00 €	57 000,00 €
Réseau routier	1 495 635,00 €	247 951,92 €			1 495 635,00 €	247 951,92 €
Circulations douces	0,00 €	305 370,00 €			0,00 €	305 370,00 €
Sécurité						0,00 €
PIL	0,00 €	0,00 €				0,00 €
TOTAUX	7 049 062,00 €	1 865 890,60 €	1 173 374,00 €	586 687,00 €	8 222 436,00 €	2 452 577,60 €

Le détail de la nouvelle programmation des opérations est joint en annexe de la présente note. Ces montants représentent la somme maximale susceptible d'être octroyée pour chacune des opérations inscrites dans le contrat.

Le Conseil Général soutiendra plus particulièrement le territoire pour les travaux d'aménagement de la partie sommitale du Mont Sainte-Odile portés par la communauté de communes, les opérations contribuant au développement des équipements sportifs et socio-éducatifs, le réseau routier et plus particulièrement la réalisation d'un itinéraire cyclable.

II. Le contrat de territoire de Sauer Pechelbronn

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Sauer Pechelbronn a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 24 octobre 2011 pour la période 2011-2016. Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoires, le bilan d'exécution du contrat a été réalisé sur la période 2011 - 2013 et la programmation des projets actualisée pour la seconde période du contrat, 2014 - 2016.

1. Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2011 - 2013 par volet et par thématique

Le bilan financier a été actualisé au 8 septembre 2014. Il fait apparaître une ventilation des attributions des aides départementales impactant l'enveloppe du contrat selon les volets et les thématiques détaillés dans le tableau ci-dessous :

	montants engagés au 28 11 2014		
	V1	V2	Total
Animation du territoire		138 126 €	
Centralité urbaine		218 623	
Développement culturel	204 389 €		
Développement de la pratique sportive	662 322 €	523 661 €	1 185 983 €
Développement du réseau routier	644 929 €		
Développement touristique			
Education	86 866 €		
Favoriser le développement des circulations douces		15 848 €	
Projets d'excellence		267 697 €	
Urbanisme	22 991 €		
Projets d'intérêt local	219 215 €		
Total général	1 840 712 €	1 163 955 €	3 004 667 €

Au bout de trois années d'exécution, le territoire a consommé 3 004 667 €, soit **40%** de l'enveloppe de référence du contrat (7 595 964 €).

Les projets majeurs cofinancés par le Conseil Général :

- Un nombre important de projets routiers dans les différentes communes du territoire : plus de 600 K€ de subventions départementales
- Le financement de projets sportifs et socio-éducatifs, plus particulièrement à Eschbach avec la rénovation de la salle polyvalente et à Woerth avec l'agrandissement du gymnase porté par la CDC pour plus de 520 K€ respectivement de subventions départementales.
- La réalisation d'itinéraires cyclables par la CDC a été également subventionnée à plus de 260 K€ par le Département pour cette première période.

A l'issue de cette première période, le solde d'enveloppe disponible pour la période 2014-2016 se monte à 2 416 929 M€. C'est sur cette base qu'une nouvelle programmation

a été demandée au territoire, et qu'une nouvelle négociation a été engagée avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

2. La nouvelle programmation 2014 – 2016

Le recensement des projets du territoire a fait apparaître une demande de financement départementale très supérieure au montant de l'enveloppe disponible.

Afin de rester dans le volume de l'enveloppe du contrat de territoire, chaque maître d'ouvrage a ainsi dû revoir à la baisse le nombre et l'importance de chacun de ses projets.

Cette nécessaire diminution du nombre et de l'importance des projets susceptibles d'être inscrits à l'annexe révisée a également conduit à une légère augmentation (200 K€) de la part de l'enveloppe initialement réservée aux projets du Volet 2 au détriment de celle initialement réservée aux projets du volet 1.

Le territoire a cependant souhaité maintenir une enveloppe de 244 387 € réservée aux Projets d'Intérêt Local de moins de 50 K€ HT recensés à titre indicatif auprès des différents maîtres d'ouvrage. Ces projets pourront être financés par ordre d'arrivée sous réserve d'éligibilité au terme de l'instruction et jusqu'à épuisement de ces crédits réservés.

Thématiques	Volet 1		Volet 2		TOTAL	
	Montant éligible	Subvention prévisionnelle	Montant éligible	Subvention prévisionnelle	Montant éligible	Subvention prévisionnelle
Bilan subventions 2011-2013 (bilan au 8/09 2014)						3 004 667 €
Animation du territoire			250 000 €	125 000 €	250 000 €	125 000 €
Centralité urbaine				276 746 €		276 746 €
Circulations douces			1 526 946 €	342 036 €	1 526 946 €	342 036 €
Projets d'excellence			2 550 000 €	676 832 €	2 550 000 €	676 832 €
Développement culturel et patrimoine	1 459 099 €	521 421 €			1 459 099 €	521 421 €
Développement économique	2 322 500 €	175 000 €			2 322 500 €	175 000 €
Développement touristique	180 000 €	63 000 €			180 000 €	63 000 €
Education	472 184 €	143 242 €			472 184 €	143 242 €
Equipements sportifs et socioéducatifs	2 246 560 €	802 784 €			2 246 560 €	802 784 €
Petite enfance	305 398 €	50 000 €			305 398 €	50 000 €
Réseau routier	3 664 935 €	996 482 €			3 664 935 €	996 482 €
PIL	829 920 €	244 387 €			829 920 €	244 387 €
Total 2014-2016	11 480 597 €	2 996 315 €	4 326 946 €	1 420 614 €	15 807 543 €	4 416 929 €

Le détail de la nouvelle programmation des opérations est joint en annexe de la présente note ainsi que la liste indicative des Projets d'intérêt local recensés par le territoire. Il est rappelé que les montants indiqués ne constituent pas un engagement budgétaire. Ces montants représentent la somme maximale susceptible d'être octroyée pour chacune des opérations inscrites dans le contrat.

Le Conseil Général soutiendra plus particulièrement le territoire pour la réalisation d'itinéraires cyclables et la réhabilitation de la Maison rurale de l'Outre-Forêt par la CDC ainsi que les salles polyvalentes d'Eschbach et de Lembach.

III. Le contrat de territoire du Pays Rhénan

Les contrats de développement et d'aménagement du territoire Uffried, Rhin Moder et du territoire Espace rhénan, Gamsheim, Kilstett ont été respectivement adoptés par l'assemblée plénière lors de ses réunions du 13 décembre 2010 et du 21 juin 2011, pour la période 2011-2016. Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoires, le bilan d'exécution des contrats a été réalisé sur la période 2011 - 2013 et la programmation des projets actualisée pour la seconde période du contrat, 2014 - 2016.

La fusion de la communauté de communes de l'Espace rhénan, avec celle de Gamsheim-Kilstett, celle de Rhin-Moder et celle de l'Uffried a abouti au 1^{er} janvier 2014 à la création de la nouvelle communauté de communes du Pays rhénan.

Les deux contrats de territoires sont donc fusionnés en un seul pour la deuxième période 2014 - 2016 (avec fusion des enveloppes respectives).

1. Le bilan de l'exécution des contrats pour la période 2011 - 2013

Les bilans financiers ont été réalisés au 13 juin 2014.

Ils font apparaître la ventilation des attributions des aides départementales suivante :

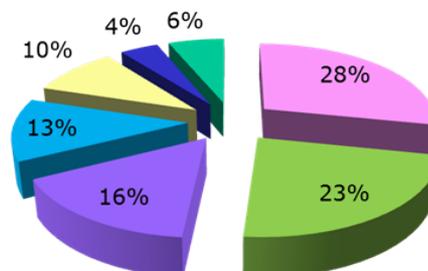
<i>(en euros)</i>	enveloppe pour 6 ans	montant des subventions votées de 2011 à 2013	% des subventions votées de 2011 à 2013
contrat de territoire Uffried-Rhin-Moder	3 386 514,28	1 117 535,75	33%
contrat de territoire Espace Rhénan- Gamsheim-Kilstett	4 554 447,94	3 019 570,81	66%
Total	7 940 962,22	4 137 106,56	52%

Le bilan par thématiques, contrat de territoire Espace Rhénan-Gamsheim-Kilstett et contrat de territoire Uffried-Rhin-Moder confondus, est le suivant :

Thématique	Voté
Equipements sportifs et socio-éducatifs	1 155 444,72 €
Centralité urbaine (1)	948 398,44 €
Lecture publique	652 591,03 €
Réseau routier	509 841,18 €
Développement culturel	396 095,16 €
Projets d'intérêt local	172 552,51 €
Autres (2)	296 863,04 €
Total	4 131 786,08 €

Représentation thématique

- Equipements sportifs et socio-éducatifs
- Centralité urbaine
- Lecture publique
- Réseau routier
- Développement culturel
- Projets d'intérêt local
- Autres



(1) La centralité urbaine concernait les projets suivants :

- Pôle culturel de Drusenheim
- Aménagement de l'espace extérieur du complexe sportif de Herrlisheim
- Maison des œuvres et de la culture de Roeschwoog
- Terrain de foot de Roeschwoog

(2) Elle concerne des opérations relatives à :

- L'animation du territoire
- Le développement touristique
- La petite enfance
- L'urbanisme (PLU)
- Les circulations douces

Au bout de trois années d'exécution, le territoire a consommé 4 137 106,56 €, soit 52% de l'enveloppe de référence du contrat (7,94 M€) issue de la fusion des deux anciens contrats de territoire.

Les projets majeurs cofinancés par le Conseil Général sont :

- de nombreux projets culturels de proximité : la médiathèque de Drusenheim, les bibliothèques de Herrlisheim et de Kilstett, le pôle culturel de Drusenheim, les salles de musique et la salle de spectacle de Gambenheim, la Maison des œuvres et de la culture de Roeschwoog
- un nombre important de projets routiers : plus de 500 000 € de subventions départementales
- la construction du complexe sportif de Herrlisheim

A l'issue de cette première période, le solde d'enveloppe disponible pour la période 2014 – 2016 se monte à près de 3,8 M€. C'est sur cette base qu'une nouvelle programmation a été demandée au territoire et qu'une nouvelle négociation a été engagée avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

2. La nouvelle programmation 2014 – 2016

Le recensement des projets du territoire a fait apparaître une demande de financement départementale supérieure au montant de l'enveloppe disponible.

Afin de rester dans le volume de l'enveloppe du contrat de territoire, le territoire a procédé à quelques ajustements.

	Subvention maximale susceptible d'être octroyée par le Conseil Général pour le volet 1	Subvention maximale susceptible d'être octroyée par le Conseil Général pour le volet 2	Total
montant des subventions votées de 2011 à 2013			4 137 106,56 €
réseau routier	971 837,95 €	197 265,92 €	1 169 103,87 €
pratique sportive et équipements socio éducatifs	290 035,00 €	650 148,57 €	940 183,57 €
animation du territoire		557 111,05 €	557 111,05 €
développement touristique		278 690,00 €	278 690,00 €
PIL	211 898,49 €		211 898,49 €
petite enfance	176 733,97 €		176 733,97 €
soutien aux écoles	116 457,60 €		116 457,60 €
développement économique		109 620,00 €	109 620,00 €
circulations douces		95 050,00 €	95 050,00 €
enveloppe pour des projets d'intérêt communautaire		89 526,11 €	89 526,11 €
développement culturel	41 481,00 €		41 481,00 €
urbanisme, aménagement		18 000,00 €	18 000,00 €
		TOTAL	7 940 962,22 €

Le détail de nouvelle programmation des opérations est joint en annexe de la présente note. Le Conseil Général soutiendra plus particulièrement le territoire dans le domaine du développement du réseau routier, du développement économique (requalification de la friche Geissert à Sessenheim), du développement touristique avec l'aménagement touristique du site du Staedly, mais également la construction d'une piscine intercommunale, la création d'un périscolaire à Gambshem et l'agrandissement du siège de la nouvelle intercommunalité du Pays Rhénan.

Il est rappelé que les montants indiqués ne constituent pas un engagement budgétaire. Ces montants représentent la somme maximale susceptible d'être octroyée pour les opérations inscrites dans le contrat.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les trois nouvelles programmations établies pour 2014-2016 lors des révisions à mi-parcours des trois contrats de développement et d'aménagement du territoire 2011-2016 de Rosheim, Sauer Pechelbronn et Pays Rhénan, telles qu'elles sont chacune traduites dans les annexes financières jointes à la délibération.

Strasbourg, le 19/01/15

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL